



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 5799

## Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur l'avenir de la recherche française. Le projet de loi de finances pour 2003 prévoit la baisse de 13 % en crédits de paiement pour les moyens de recherche des organismes et de 5,7 % pour la recherche universitaire. Le CNRS enregistrerait une baisse de 17,3 % de ses crédits de paiements et la suppression de 137 postes. Alors que la recherche joue un rôle déterminant dans le développement de l'économie d'un pays, le Gouvernement a choisi de fragiliser les positions de la France par rapport aux Etats-Unis et par rapport aux autres pays européens. Alors que la France a besoin d'attirer vers les métiers de la recherche de plus en plus de jeunes, le Gouvernement a choisi de supprimer 150 postes de chercheurs. Le monde universitaire et de la recherche est aujourd'hui en émoi. Un appel des scientifiques signé par plus de 1 400 chercheurs a été lancé en réaction à ces annonces de suppression de postes et de baisse de crédits. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre afin de renforcer le potentiel humain et les moyens de la recherche française.

## Texte de la réponse

L'important pour la recherche publique sont les moyens réellement disponibles, notamment dans les établissements publics. Ce ne sont pas les crédits affichés et éventuellement reportés en partie année après année. Dans une logique d'exécution, les ressources publiques que le Gouvernement entend consacrer à la recherche et développement (R & D) en 2003 regroupent les moyens financiers nouveaux prévus dans le projet de loi de finances initiale au titre du budget civil de recherche et de développement (BCRD), soit 8 846 MEUR en dépenses ordinaires et crédits de paiements (DO + CP), et les reports de crédits. En 2002, les crédits publics non consommés dans les établissements publics et au sein des fonds d'intervention s'élèveront vraisemblablement à plus de 620 MEUR après le collectif 2002. Au cours de ces dernières années, les reports mobilisables de CP sur des projets nouveaux au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des universités et grandes écoles, du fonds de la recherche et de la technologie (FRT) et de fonds pour la recherche industrielle n'ont cessé de croître. En 2003, la totalité du montant de ces crédits sera reportée dans la construction du budget des organismes et instances. Pour permettre leur consommation, les freins réglementaires, les lourdeurs et lenteurs administratives qui pesaient sur la gestion des établissements, et qui ont privé les chercheurs d'engager la totalité de leurs crédits au cours de ces dernières années, vont être, ou ont déjà été, levés par le précédent ou l'actuel gouvernement (dispositions nouvelles sur le code des marchés publics, assouplissement des règles et raccourcissement des délais de recrutements des personnels contractuels prévus dans les contrats avec des tiers, nouveaux modes de décision de la part de la direction des organismes dans l'autorisation à dépenses des laboratoires...). Ce seront ainsi plus de 9 500 MEUR de ressources publiques qui seront disponibles pour soutenir l'effort national de R & D. A périmètre rigoureusement identique (référence BCRD 2003), la dépense publique de recherche civile croîtra en conséquence de 4,3 %, soit 1,9 % de plus que le PIB 2003, progression parfaitement conforme au plan de marche pour atteindre l'objectif de 3 % en 2010. Sur le même périmètre, la comparaison de la part des crédits nouveaux 2003 (8 846 MEUR) par rapport à cette

même part en 2002 (8 962 MEUR) montre, quant à elle, un repli de 1,3 %, qui est justifié par l'ampleur des crédits non consommés mentionnés ci-dessus. Pour sa part, la variation des autorisations de programmes (AP) du BCRD d'une année sur l'autre, variation qui traduit l'évolution de la capacité d'investissement (équipements scientifiques, patrimoine immobilier) est de + 1,2% avec un montant de 3 881 MEUR en 2003 à comparer à 3 835 MEUR en 2002. Ce sont donc bien des moyens supplémentaires dont disposera en 2003 la recherche. Le BCRD 2003 garantit une politique de l'emploi scientifique public adaptée aux besoins d'une recherche de qualité et offrira des possibilités plus nombreuses de recrutement aux jeunes docteurs. En effet, ce budget crée, dans les EPST (CNRS, INSERM, INRIA, IRD), en complément des emplois similaires créés dans les universités, 100 emplois de haute qualification pour améliorer l'environnement administratif et technique des chercheurs afin que, allégés de ces tâches techniques, ces derniers puissent donner la pleine mesure de leur créativité et être au meilleur niveau de la compétition scientifique internationale. De plus, aux EPST et EPIC en partenariat avec les universités et les entreprises, il donne la possibilité pour la première fois en France, à l'image de ce qui se fait dans tous les grands pays scientifiques, de recruter, de manière souple, 400 jeunes chercheurs post-doctorants, d'origine française ou étrangère, dans toutes les disciplines et à tout moment dans l'année, à un niveau attractif de rémunération (2 150 EUR brut mensuel). Enfin, la création de 420 postes de maîtres de conférences et de professeurs des universités, en sus des recrutements prévus dans les organismes nationaux, permettra aux jeunes chercheurs de trouver des débouchés nombreux dans la recherche publique. Par ailleurs, ce budget maintient un flux de 4 000 allocations de recherche en revalorisant leur montant de 5,5 %. Cette nouvelle revalorisation, après celle d'un même taux décidé en 2002, a pour objectif de corriger vigoureusement la forte dégradation de l'attractivité de la recherche pour les jeunes scientifiques les plus brillants de leur génération, dégradation consécutive à la stagnation du montant de cette allocation depuis 1991.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5799

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2002, page 3961

**Réponse publiée le :** 30 décembre 2002, page 5297